

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS
1^{ER} AVRIL 2025

Date de convocation : le 25 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le premier avril à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle d'animation de l'EHPAD Les Chênes aux Herbiers, sous la présidence de Monsieur le Président du CCAS, Christophe HOGARD.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Christophe HOGARD (sauf pour les délibérations n°1, 8 et 13), Jean-Marie GRIMAUD, Joseph LIARD, Benoit DUGAST, Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Marietta BOONEFAES, Annick MENANTEAU, Laurence MARTINEAU, Marie RENOU, Monique ENFRIN, Marie-Christine PLISSONNEAU, Anita ROIRAND.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Véronique BESSE, Blandine DAVID, Lucette SOURISSEAU,

Nombre administrateurs en exercice : 16

Nombre administrateurs présents : 13

Nombre administrateurs votants : 13

Secrétaire de séance : Marietta BOONEFAES

N°03 : CCAS ET CUISINE CENTRALE : BUDGETS PRIMITIFS 2025 (Rapporteur : Christophe HOGARD)

Monsieur le Président du CCAS expose aux membres du Conseil d'administration la proposition de budget principal primitif 2025, pour le CCAS principal, qui se compose comme suit :

➤ **BUDGET CCAS PRINCIPAL**

- **SECTION FONCTIONNEMENT :**

- Dépenses : 2 237 144.08 euros
- Recettes : 2 237 144.08 euros

- **SECTION INVESTISSEMENT :**

- Dépenses : 2 835 738.31 euros
- Recettes : 2 835 738.31 euros

- Recettes : 2 835 738.31 euros

Monsieur le Président du CCAS expose aux membres du Conseil d'administration la proposition de budget annexe primitif 2025, pour la cuisine centrale, qui se compose comme suit :

➤ **BUDGET CCAS CUISINE CENTRALE**

- **SECTION FONCTIONNEMENT :**

- Dépenses : 2 197 705.91 euros
- Recettes : 2 197 705.91 euros

- **SECTION INVESTISSEMENT :**

- Dépenses : 239 662.20 euros
- Recettes : 239 662.20 euros

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2312-1,
Vu le débat d'orientation budgétaire organisé le 27 février 2025,
Vu la note de présentation annexée à la présente délibération,

Monsieur le Président du CCAS propose aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir adopter le budget principal primitif 2025 pour le CCAS principal et le budget annexe primitif 2025 pour la cuisine centrale tels que présentés en annexe.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration du CCAS adopte, à l'unanimité, cette proposition

Transmis en Préfecture le : 08/04/25
Publié électroniquement le : 08/04/25

Pour copie conforme,

Marietta BOONEFAES,
Secrétaire de séance.

Christophe HOGARD,
Président du CCAS.

